

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2020/17**
Luniv 26 octobre 2020

COVID +

La pénurie de soignants motive des décisions assez incompréhensibles de la part des responsables médico-administratifs. En effet, dans de très nombreux établissements, les soignants testés positifs au coronavirus peuvent continuer à travailler, s'ils ne présentent pas de symptômes.

Mais alors, sont-ils contagieux ou non ? Le port du masque empêche-t-il la contamination des patients ? La réponse à ces questions n'est visiblement pas la même pour les « gestionnaires » de la crise en fonction de son métier et de son lieu de travail. En effet, en entreprise, quelles que soient les conditions de travail, l'éviction est obligatoire pour 7 jours. Récemment un employé a même été licencié parce qu'il était venu travailler alors qu'il était positif. Alors, que comprendre à cette politique à géométrie variable ?

C'est simple, comme pour les masques, puis les tests en début d'épidémie, ces décisions n'ont rien à voir avec des mesures de santé publique cohérentes, mais sont motivées uniquement par la gestion d'une pénurie.

La seule solution est donc de faire travailler des personnels potentiellement contagieux, avec tous les risques que cela comporte.

SOMMAIRE

- ✓ Tract UFMICT : Le SÉGUR divise et nie les qualifications p.2
- ✓ Tract former les AS en 15 jours ? p.3
- ✓ CP Toujours présent.e.s et mobilisé.e.s pour obtenir des moyens et des emplois ! p.4

**Salaires,
Qualifications...**
AGIR
avec **la cgt**

N° 2020/17 - Lundi 26 octobre 2020

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0924 \$ 06 134



Le SÉCUR DIVISE et NIE les QUALIFICATIONS

Mi-juillet le ministre de la santé s'est vanté sur toutes les ondes des décisions du Ségur. Il a mis en avant, avec les organisations syndicales signataires, l'attribution d'un Complément de Traitement Indiciaire (CTI) de 183 euros aux hospitaliers.

Tout d'abord, rappelons que ces 183 euros ont été arrachés grâce à la très forte mobilisation des personnels de santé soutenus par la population en particulier lors des manifestations du 16 juin.

Ensuite, précisons que le ministre a oublié de dire que tout le monde n'y aurait pas droit. Il a oublié de dire que des agents travaillant dans le même établissement, parfois dans le même service, ne toucheraient pas tou.te.s ces 183 euros.

Le décret du 19 septembre 2020 annonce la liste des services (MAS, SSIAD, CAMPS) des établissements, exclus de ce dispositif ! **Qui voudra aller travailler dans ces services déjà bien souvent victimes de la pénurie de personnels qualifiés ?**

Il ne s'agit pas d'un simple oubli, mais d'une remise en cause supplémentaire du statut de la fonction publique hospitalière. Les augmentations de salaire dans le cadre du statut obéissent à des règles précises :

↳ **Augmentation du point d'indice qui sert de base au calcul des salaires**

↳ **Grille de salaires prenant en compte les diplômes et de l'ancienneté.**

Depuis 10 ans, le point d'indice est gelé, les négociations sur les grilles salariales sont au point mort.

En attribuant une somme forfaitaire, le gouvernement espère se dispenser de ses obligations qui sont pourtant garantes de l'unicité du statut de la FPH. Il

fait un pas de plus vers la destruction de la FPH, vers la privatisation de nos hôpitaux .

Ce statut a pourtant pour objectif de protéger les agents et les patients.

Nous devons pouvoir travailler, sans pression, en toute sérénité : mon salaire ne doit pas être corrélé au nombre d'actes effectués dans une journée, il ne doit pas dépendre du nombre de patients pris en charge dans la matinée ... il ne doit pas dépendre de la ville ou du service dans lequel je travaille...

De même, l'attribution d'un CTI n'est pas une vraie augmentation de salaire, c'est une méthode qui permet d'exclure certains et d'opposer les agents, les services entre eux.

Comme toujours, le gouvernement n'a qu'une tactique : « diviser pour mieux régner » !

Au moment où nous écrivons ces lignes, des directions en lien avec les ARS, face à la colère des collègues lésés, prennent la décision d'attribuer ce CTI à tou.te.s. Ce qui est possible dans certains établissements doit l'être partout.

Tout en rappelant les revendications - dégel du point d'indice et revalorisation des grilles de salaire prenant en compte les qualifications/ diplômes et l'ancienneté - l'UFMICT-CGT

exige avec les collègues mobilisés que les directions et le ministre attribuent le CTI à tous les personnels.

La fédération CGT Santé Action Sociale est intervenue en ce sens auprès du ministère à de nombreuses reprises.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : ufmict@sante.cgt.fr • 01 55 82 87 57 • www.sante.cgt.fr

FORMER LES AIDES-SOIGNANT.E.S EN 15 JOURS ?



LA PROPOSITION QUI PASSE MAL...

Pour lutter contre une seconde vague de la Covid 19 et trouver rapidement les renforts nécessaires à la prise en charge des patient.e.s, la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) a eu une idée qui est loin de faire l'unanimité : former des aides-soignant.e.s... en seulement 15 jours (au lieu de 10 mois en temps normal).

Lors de la 9^e édition des rencontres Relations Humaines de la santé, organisées en ligne par l'Association pour le développement des ressources humaines des établissements sanitaires et sociaux, la sous-directrice des ressources humaines du système de santé à la DGOS a expliqué que les élèves aides-soignant.e.s suivraient ainsi "des modules de formation très courts et adaptés, pour avoir d'ici quinze jours des personnels habilités".

Pour la Fédération CGT santé et action sociale, cette proposition s'apparente à un véritable mépris du métier d'aide-soignant.e, une non-reconnaissance des qualifications. La colère est bel et bien présente parmi les professionnel. le.s diplômé.e.s.

- » **Que font les aides-soignant.e.s au quotidien pour réduire leur profession à une formation de quinze jours ?**
- » **Comment acquérir en si peu de temps les nécessaires notions d'hygiène ?**
- » **Comment garantir la qualité, la sécurité des soins et la prise en charge des patients.e. et des résident.e.s ?**

Les aides-soignant.e.s diplômé.e.s sont scandalisé.e.s qu'une telle mesure puisse être envisagée.

Le seul but de la DGOS est de palier en urgence la faillite de notre politique de santé, une politique qui prône toujours plus d'austérité depuis des décennies et qui confronte aujourd'hui les hôpitaux à un manque criant de personnels qualifiés en pleine crise sanitaire.

La Fédération CGT Santé Action Sociale dénonce le risque d'avoir une profession au rabais.

Elle rappelle que les travaux visant à la réingénierie de la formation d'aide-soignant.e, en terme de revalorisation des compétences, se tiennent depuis plus de quatre ans et sont en phase de finalisation.



Une formation réduite à 15 jours projetterait dans les services de soins des professionnel.le.s peu armé.e.s face à la complexité du métier qui ne pourraient garantir les soins de qualité auxquels les patient.e.s ont droit.



- » **Quel avenir pour ces professionnel.le.s formé.e.s à la va-vite pendant une crise ?**
- » **Quel salaire ?**
- » **Quelles perspectives de carrière ?**

LA FÉDÉRATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE DEMANDE QUE SOIT RETIRÉE CETTE PROPOSITION INADMISSIBLE ET DANGEREUSE, TANT POUR LES FUTUR.E.S AIDES-SOIGNANT.E.S QUE POUR LES PATIENT.E.S ET RÉSIDENT.E.S !



Communiqué de presse

87/20

Montreuil, le 15 octobre 2020.

Toujours présent.e.s et mobilisé.e.s pour obtenir des moyens et des emplois !

Aujourd'hui 15 octobre 2020, lors de la journée nationale de grève et de mobilisation dans les secteurs de la Santé, du Médico-social et du Social, de nombreuses délégations des différents départements se sont déplacées à Paris et en territoire pour exprimer leur colère envers le mépris affiché à leur rencontre par le gouvernement.

Tous les champs d'activités du secteur de la Santé et de l'Action sociale étaient représentés. Soit plusieurs milliers de personnels, bien que masqués, toujours mobilisés pour des conditions de travail décentes, pour un salaire à la hauteur de leur engagement professionnel et pour une reconnaissance de la dignité au travail, tant pour eux que pour les usagers.

Depuis des années, les professionnel.le.s du secteur médico-social, du social et du handicap doivent faire face à des prises en charge de plus en plus difficiles : troubles du comportement, population vieillissante, etc... Trop souvent oubliés et invisibles, ces personnels doivent être considérés et reconnus au même titre que tous les acteurs du soin. Ils ont été les grands oubliés du Ségur, aucune augmentation salariale ne leur a été attribuée, ce qui est inadmissible et inacceptable.

Cette décision du gouvernement crée et accentue les inégalités de traitement dans la fonction publique hospitalière où, avec le même statut, certains agents ont une différence de salaire pour les mêmes métiers, sachant que 40 000 agents sont concernés. Quant à l'hôpital, depuis la pandémie de covid-19, les personnels croulent sous une activité exponentielle sans avoir les moyens humains et matériels nécessaires pour faire face. Le *lean management* imposé conduit à une intensification et à une perte du sens du travail, il empêche les agents de faire un travail de qualité - pas assez de temps pour des tâches trop nombreuses, ni assez de lien avec les usagers - et provoque des démissions massives.

Le système de santé actuel ne permet plus de répondre aux besoins de la population. Plutôt que de réouvrir des lits avec les moyens en personnel qui permettraient de gérer le surplus d'activité lié à la crise sanitaire, le gouvernement acte des mesures qui asservissent la population (couvre-feu à 21h00, restriction des loisirs, asphyxie de la vie sociale...).

Cette journée lance la campagne fédérale « **Embauchez, formez, on est épuisé.e.s !** » sur tout le territoire afin de porter nos exigences en termes d'effectifs et de formation auprès des élu.e.s et des ARS.

www.sante.cgt.fr

▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263, rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX